

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD)
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n° 1

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal peut être amené à voter, dans le cadre d'une décision modificative, des dépenses et des recettes nouvelles et à procéder à des changements d'affectation de crédits.

En effet, si le maire est autorisé à opérer des virements de crédits d'une nature comptable à une autre à l'intérieur d'un chapitre, une décision modificative, approuvée par l'assemblée délibérante, est nécessaire lorsqu'il s'agit de virer un crédit d'un chapitre à un autre ou d'ouvrir une nouvelle autorisation budgétaire.

Depuis le vote du budget primitif 2008, un certain nombre d'impératifs, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières en décembre dernier et de nature à modifier l'équilibre des comptes, conduisent à procéder à un premier ajustement des crédits votés.

Cette première décision modificative résulte, notamment, de sept arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel de Lyon sur des affaires qui opposaient à la Ville diverses entreprises ayant participé à la construction de l'Auditorium.

Ces arrêts, transmis le 14 janvier 2008, et qui condamnent la Ville à annuler des titres de recettes émis en 1999 et 2000 et à payer aux entreprises des soldes de marchés assortis d'intérêts moratoires, nécessitent l'ouverture de crédits budgétaires tant en dépense qu'en recette sur le budget principal et sur le budget annexe de l'Auditorium. La conséquence de ces décisions de justice est importante puisqu'elles conduisent à prévoir 2 149 600 € d'emprunts nouveaux pour équilibrer les deux budgets concernés.

Par ailleurs, les recettes fiscales doivent être ajustées compte tenu du montant des bases d'imposition et des compensations fiscales qui ont été notifiées début mars par les services fiscaux, mais aussi de la décision qui a été prise, conforme à mon engagement, de limiter l'augmentation des taux à l'inflation.

C'est pourquoi, je vous propose les ouvertures de crédits présentées dans le tableau annexé.

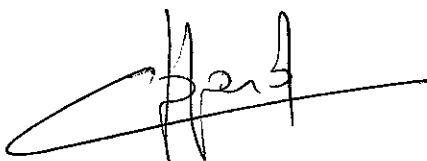
Délibération adoptée à la majorité :

Pour : 54

Contre : 10

Absent : 1

Pour Extrait Conforme
Le Maire.
Pour le Maire, L'Adjointe



Colette Popand

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008



BUDGET PRINCIPAL

OUVERTURES DE CREDITS

DEPENSES				SECTION de FONCTIONNEMENT <u>OPERATIONS REELLES</u>	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
65	6521	311	705 000,00	Autres charges de gestion courante Déficits des budgets annexes à caractère administratifs				
				Impôts et taxes Contributions directes	73	7311	01	-544 000,00
				Participations – Autres organismes Activités structures jeunesse	74	7478	422.0	166 900,00
				Etat – Compensation au titre de la taxe professionnelle Opérations non ventilables	74	74834	01	88 400,00
				Etat – Compensation au titre des exonérations Opérations non ventilables	74	74835	01	192 000,00
				Etat – Compensation au titre des exonérations Opérations non ventilables	74	74835	01	96 700,00
				<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>				
023	023	01	1 250 100,00	Virement à la section d'investissement				
				Opérations d'ordre de transferts entre sections Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	042	7815	01	1 955 100,00
			1 955 100,00	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT				1 955 100,00

DEPENSES				SECTION d'INVESTISSEMENT <u>OPERATIONS REELLES</u>	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
23	2313	311	622 100,00	Travaux en cours Constructions				
				Travaux en cours Constructions	23	2313	311	150 100,00
				Emprunts et dettes assimilées Emprunts à long et moyen terme	16	1641	01	1 177 000,00
				<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>				
040	15112	01	1 955 100,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections Reprises sur provisions suite à litiges				
				Virement de la section de fonctionnement	021	021	01	1 250 100,00
			2 577 200,00	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT				2 577 200,00

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

OUVERTURES DE CREDITS

DEPENSES				SECTION de FONCTIONNEMENT OPERATIONS REELLES	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
011	6227	311	39 000,00	Charges à caractère général				
				Dotations et participations	74	7474	311	705 000,00
67	6711	311	721 000,00	Charges exceptionnelles				
				Produits exceptionnels	77	7788	311	55 000,00
			760 000,00	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT				760 000,00

DEPENSES				SECTION d'INVESTISSEMENT OPERATIONS REELLES	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
23	2313	311	1 028 600,00	Travaux en cours Constructions				
				Travaux en cours Constructions	23	2313	311	56 000,00
				Emprunts et dettes assimilées	16	1641	311	972 600,00
			1 028 600,00	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT				1 028 600,00